

Chartres, le 18 mai 2021

**Le préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

.....

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public (G.I.P) « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » en date du 23 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil Général en date du 23 décembre 2005 approuvant la convention constitutive du GIP ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2015 portant nomination de Mme Catherine GIBELIN, agent comptable du G.I.P « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » ;

Vu la création de la Maison Départementale de l'Autonomie d'Eure-et-Loir au 1^{er} octobre 2016 ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques et de M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Patrick CHEVALLIER, Payeur départemental de l'Eure-et-Loir par intérim, est nommé agent comptable intérimaire du groupement d'intérêt public (G.I.P) « Maison départementale des personnes handicapées d'Eure-et-Loir » à compter du 1^{er} avril 2021 en remplacement de Mme Catherine GIBELIN.

Article 2

Le cautionnement que Monsieur Patrick CHEVALLIER a constitué en qualité de comptable public sera affecté solidairement à la gestion du G.I.P.

Article 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui s'appliquera à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a series of loops and a vertical stroke.

Adrien BAYLE